

## AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Le Bureau des affaires des Nations Unies comprend la Direction des affaires économiques et sociales de l'ONU ainsi que la Direction des affaires politiques et institutionnelles de l'ONU; il donne des conseils et coordonne le travail touchant l'application de la politique canadienne relative aux Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble des institutions spécialisées et des autres organismes qui lui sont reliés. Une des principales fonctions du Bureau et de ses directions est d'aider à sélectionner les délégués canadiens qui font partie à un moment ou l'autre de presque tous ces organismes, de les préparer et de coordonner leur travail de façon à promouvoir les objectifs de la politique canadienne. En plus de ce rôle principal de coordination, la Direction remplit de nombreuses fonctions opérationnelles et relie l'administration centrale aux missions permanentes à Genève et à New York, ainsi qu'aux autres missions canadiennes dont les activités touchent de loin ou de près les Nations Unies.

En dépit des présumés faiblesses et handicaps de son système, les Nations Unies demeurent l'entreprise la plus audacieuse jamais tentée en vue de concilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles des États membres qui entravent si souvent leur coopération positive à la réalisation d'objectifs communs. L'Organisation continue d'être le reflet d'un monde bien imparfait où les conflits d'opinions fort divergentes au sujet de ce qui est avantageux et des moyens à prendre pour atteindre des buts légitimes a rendu l'harmonisation des politiques nationales si manifestement difficile. Dans le discours qu'il a prononcé à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 29 septembre 1971, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a mis l'accent sur quatre domaines où des problèmes se posent à la communauté mondiale. Il a d'abord soulevé le problème des conflits armés. Le monde n'est pas encore prêt à accepter une autorité supranationale et la communauté des nations doit donc continuer de tirer le meilleur parti des Nations Unies pour résoudre les conflits purement internationaux et les conflits de dimensions internationales engendrés par les problèmes internes des États souverains. Le second grand problème, auquel le Canada porte d'ailleurs un intérêt spécial, a trait à l'environnement physique et aux questions qui s'y rattachent. Le Canada travaille à l'élaboration d'un code complet de droit international en ce qui concerne la préservation de l'environnement en général et du milieu marin en particulier. Le Canada a appuyé la tenue de la Conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement et s'efforce d'en assurer le succès. Le ministre a exhorté tous les États membres des Nations Unies, et notamment les pays en voie de développement, à profiter des progrès de la technologie en vue d'accélérer leur développement économique et social sans perturber l'équilibre écologique essentiel à toute forme de vie. La limitation des armes et le désarmement constituent un autre problème international au sujet duquel M. Sharp a souligné la nécessité de prendre, dans les plus brefs délais, la décision d'interdire complètement les essais nucléaires souterrains. Le ministre a exhorté les grandes puissances nucléaires à limiter le nombre et l'envergure de leurs essais nucléaires et a demandé qu'on accorde la plus haute priorité à rendre le Traité de non-prolifération viable. Le quatrième problème, celui du commerce mondial, est d'une importance universelle puisque tous les pays ont intérêt à